

## **Une urgence pour Montréal :**

### **L'adoption rapide d'un Plan d'action interministériel en itinérance solide**

Avis déposé au gouvernement du Québec  
par le



Mai 2014

## Introduction

### Une urgence....

Le 27 février dernier, le gouvernement du Québec adoptait enfin une *Politique nationale de lutte à l'itinérance*. Au même moment, encore une fois, les ressources d'aide aux sans-abri vivaient une pression croissante. Les refuges pour hommes ont dû offrir 69 000 nuitées l'hiver dernier, en hausse de 4%, alors que les ressources d'hébergement pour femmes sans-abri devaient effectuer un nombre croissant de refus, faute de places.

Face à un phénomène complexe et en croissance incessante depuis des années, le **Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal** (RAPSIM) s'est réjoui de l'adoption de cette Politique, ayant depuis 2006 contribué tant à l'expression de sa demande qu'à l'élaboration de son contenu.

À l'instar de la Politique en matière de violence conjugale, la *Politique nationale de lutte à l'itinérance* doit maintenant servir de levier à une mobilisation de tous les ministères concernés dans le développement des actions nécessaires pour prévenir et réduire l'itinérance.

Vous trouverez dans cet avis les demandes qu'exprime le RAPSIM pour le Plan d'action interministériel en itinérance 2014-2019. Ces demandes ont été adoptées par les membres du RAPSIM réunis en assemblée générale le 4 février dernier. Le RAPSIM dépose cet avis public au premier ministre, à la ministre déléguée responsable de la *Politique nationale de lutte à l'itinérance* et aux différentEs ministres interpellés par celle-ci.

La *Politique nationale de lutte à l'itinérance* se nomme **Ensemble pour éviter la rue et en sortir**. Le RAPSIM demande au gouvernement du Québec d'agir en ce sens. L'accroissement et l'aggravation de l'itinérance n'est pas une fatalité. La Politique adoptée identifie bien les axes variés sur lesquels agir de même que les orientations à développer dans le cadre du Plan d'action en itinérance solide qui doit être adopté rapidement.

## **Deux considérations globales pour le Plan d'action :**

### **- L'analyse différenciée selon les sexes**

L'itinérance se vit de façon différente selon les hommes et les femmes, les parcours qui y mènent, les stratégies individuelles pour l'éviter et les réponses organisationnelles apportées. La Politique adoptée reconnaît cette nécessité d'appliquer l'analyse différenciée selon les sexes.

**Il est demandé au gouvernement du Québec de :**

**S'assurer de prendre en compte l'analyse différenciée selon les sexes**

### **- Les réalités et besoins des Premières nations et des Inuits**

La Politique adoptée identifie bien le contexte particulier dans lequel se vivent les différentes formes d'itinérance Premières nations et des Inuits.. Depuis plus d'une dizaine d'années, le phénomène est en croissance importante à Montréal

**Il est demandé au gouvernement du Québec de :**

-D'apporter une attention particulière dans l'élaboration du Plan d'action et sa mise en oeuvre pour que celui-ci contribue à la réduction de l'itinérance des Premières nations et des Inuits.

---

## **1-Le droit de cité**

La problématique de la judiciarisation et du profilage social constitue une entrave au plein exercice de la citoyenneté des personnes itinérantes. Des progrès ont été faits, mais le problème demeure majeur et les orientations de la Politique négligent des actions importantes pour agir en amont que le Plan d'action doit développer.

**Il est demandé au gouvernement du Québec de :**

### **Profilage social**

- 1.1 Émettre des directives aux villes afin que ne soient plus appliqués les règlements municipaux pouvant faire l'objet d'une application discriminatoire (ex. flânage, utilisation du mobilier urbain).
- 1.2 S'assurer que les villes et leur service de police présentent un bilan annuel de leurs réalisations dans la lutte au profilage social et le respect des droits des personnes en situation ou à risque d'itinérance selon des indicateurs clairs (ex. nombre et nature des interventions).

### **Sécurité publique**

- 1.3 Réviser le mécanisme de déontologie policière afin que son recours puisse être rendu plus accessible pour les personnes en situation ou à risque d'itinérance (par exemple, en mettant en place un processus exempt de policiers, en imposant des sanctions plus sévères, en traitant les plaintes dans des délais plus courts, etc.).

### **Législation**

- 1.4 Réaliser une analyse (avec des partenaires juridiques et communautaires) et suggérer des changements au Code de procédures pénales, notamment en ce qui a trait :
  - À la disposition permettant l'emprisonnement pour non-paiement d'amendes;
  - Au pouvoir des juges de cours municipales (audiences, amende minimale, etc.)
  - Revoir certaines dispositions de remise en liberté et autres conditions en cas d'accusations criminelles (surtout en lien avec les quadrilatères

imposés<sup>1</sup>) en tenant compte des conséquences de leur application sur les personnes en situation ou à risque d'itinérance.

## **Citoyenneté**

- 1.5.2 Soutenir et encourager l'organisation collective des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être de manière à les impliquer activement dans les débats entourant le partage de l'espace public, l'organisation des soins de santé, etc., et ce, en mettant en place des mécanismes de consultation sur les projets qui les concernent.
- 1.6 Développer des mécanismes visant à faciliter l'exercice du droit de vote et l'inscription des personnes en situation d'itinérance sur les listes électorales.

---

<sup>1</sup> L'idée ici n'est toutefois pas de remettre en cause l'imposition de *quadrilatères* dans des cas de violence conjugale ou face à unE intervenantE.

## **2- Le droit à un revenu décent**

Trois grands pans d'actions au niveau du revenu sont nécessaires pour réduire et prévenir l'itinérance, à commencer par celui du niveau du revenu, qu'il faut accroître. Comme le dit la Politique, *si l'itinérance n'est pas qu'une question de pauvreté, c'est toujours une question de pauvreté*, en soulignant avec justesse la persistance et l'aggravation de la pauvreté des personnes seules.

Ensuite, l'accès au chèque d'aide sociale demeure problématique pour les personnes itinérantes. En effet, si depuis 2002 ces dernières ont accès à l'aide de dernier recours grâce à une décision du Tribunal administratif du Québec (TAQ) statuant qu'elles peuvent recevoir un chèque à l'endroit de leur choix, trop nombreuses sont les personnes qui ont encore des difficultés à faire respecter ce droit.

Finalement, au niveau de la réinsertion sociale, il faut savoir que de nombreux enjeux d'accessibilité aux différents programmes se posent à l'heure actuelle.

**Dans cette perspective, il est demandé au gouvernement du Québec de :**

### **Accès au revenu**

- 2.1 Rehausser le montant du chèque d'aide sociale afin de permettre aux prestataires de pouvoir répondre convenablement à leurs besoins essentiels.
- 2.2 Retirer la disposition légale selon laquelle un jeune adulte doit exercer un recours alimentaire à l'encontre de ses parents pour pouvoir avoir accès à l'aide de dernier recours (contribution parentale).
- 2.3 S'assurer que toutes les personnes en situation ou à risque d'itinérance qui sortent d'institutions (centre de détention et pénitenciers, hôpitaux, etc.) aient accès à un chèque d'aide sociale dès leur sortie ainsi qu'aux pièces d'identité nécessaires pour changer leur chèque. Que les personnes puissent être soutenues et référées à des ressources à plus long terme.
- 2.4 Assouplir la procédure pour l'obtention d'un premier chèque d'aide sociale (ex. documents à fournir, délai pour fournir ces documents, etc.).
- 2.5 Réduire les délais pour l'obtention d'un premier chèque d'aide sociale.
- 2.6 Offrir des cliniques d'impôt gratuites tout au long de l'année pour les personnes itinérantes qui souhaitent produire leur déclaration et se

prévaloir du crédit d'impôt pour la solidarité ainsi qu'au remboursement lié à la TPS.

- 2.7 Augmenter les revenus de travail admissibles pour les prestataires de l'aide sociale et ce, jusqu'à concurrence de la mesure du panier de consommation.
- 2.8 Favoriser l'accès aux ressources de traitement en dépendance pour les prestataires de la sécurité du revenu
- 2.9 Empêcher les demandes d'information personnelle qui ne sont pas requises par une disposition légale (ex : explication des raisons de placement en protection de la jeunesse)

### **Réinsertion sociale et l'emploi**

- 2.10 Augmenter le montant de l'allocation versée aux participantEs des programmes tels que PAAS Action et verser le montant pour le paiement du titre mensuel de transport en une seule fois.
- 2.11 Augmenter le nombre de places disponibles dans les programmes de réinsertion et développer des programmes spécifiques pour les personnes de 40 ans et plus.
- 2.12 Développer des programmes de réinsertion plus longs et plus souples.
- 2.13 Développer des programmes de réinsertion de type exploratoire pour permettre aux personnes de se familiariser avec l'offre de service et arrêter son choix sur un programme de plus longue durée par la suite.
- 2.14 Soutenir financièrement les personnes fréquentant les écoles de la rue (allocation de fréquentation, paiement du titre de transport, etc.).
- 2.15 S'assurer que soient prévues des mesures d'accompagnement au-delà de la sortie d'institutions et après l'âge légal de 18 ans à travers un réseau de soutien pour assurer la transition vers la vie adulte.

### **3- Le droit au logement**

Le logement social permet d'agir en amont et en aval de l'itinérance. Dans plusieurs situations, offrir un logement social à une personne à faible revenu lui permet d'éviter de se retrouver à la rue et en offrir un à une personne qui est en situation d'itinérance, va lui permettre de s'en sortir.

Outre ces interventions en faveur du développement d'une offre diversifiée de logements sociaux, le RAPSIM travaille à la sauvegarde des maisons de chambres notamment en revendiquant la socialisation (achat et transformation d'une maison de chambres privée vers un propriétaire social comme un OSBL d'habitation) de ce parc de logements.

De plus, puisqu'offrir un logement ne suffit pas toujours pour que les personnes puissent s'y maintenir, il y a nécessité d'un financement adéquat et attaché du soutien communautaire en logement social. Ce soutien est crucial pour aider à stabiliser les personnes itinérantes en logement, plus de 30 ans de pratiques le démontrent.

#### **3 Il est demandé au gouvernement du Québec de :**

- 3.1 Maintenir et accroître l'investissement dans le programme AccèsLogis, en y réservant au moins 15 % des unités pour les personnes itinérantes ou à risque de l'être.**
- 3.2 Accorder à tout projet de logement social avec soutien communautaire pour personnes itinérantes qui se développe le financement adéquat de ce soutien communautaire.**
- 3.3 Revoir les balises des programmes gouvernementaux (comme AccèsLogis) entre autres pour pouvoir couvrir les coûts concernant :
  - Les projets réalisés dans le centre-ville ;
  - Les travaux de décontamination de sols et de bâtiments;
  - Les espaces communs des projets de logement (incluant les espaces de travail)
  - Les projets situés aux étages supérieurs de locaux commerciaux.
  - Les coûts de gestion pour les organismes promoteurs
- 3.4 Diminuer la longueur du processus d'acceptation d'un projet dans le cadre d'AccèsLogis.
- 3.5 Mettre en place un mécanisme de protection des immeubles type « maisons de chambres » contre la conversion en une autre vocation (condos, gîtes, grands logements, etc.).





#### **4- Le droit à la santé**

Les personnes itinérantes font trop souvent face à des difficultés d'accès aux soins de santé tant physique que mentale. Respecter le droit à la santé passe par un accès aux soins offerts à l'ensemble de la population et par le développement de certains services spécifiques aux personnes itinérantes (ex. Services d'injection supervisée, lieu de répit et de dégrisement, équipes itinérance dans les CSSS) et ce, notamment dans l'optique de les rattacher au réseau de la santé.

**Dans cette perspective, il est demandé au gouvernement du Québec de :**

- 4.1.1 Travailler à éliminer toute approche dans les pratiques du réseau public qui briment l'accès des personnes en situation d'itinérance ou délestent un établissement de son obligation de leur dispenser des services de santé physique, mentale et d'ordre social en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ligne et s'assurer de la continuité dans les services obtenus.**
- 4.2 S'assurer que l'ensemble des CSSS puisse émettre une carte d'assurance maladie aux personnes itinérantes qui en font la demande.
- 4.3 Soutenir le développement et la consolidation des équipes de proximités dans les CSSS et dans les organismes communautaires

## **5- Un réseau d'aide et de solidarité**

Les organismes en itinérance offrent des services essentiels pour répondre aux besoins des personnes en situation ou à risque d'itinérance. Ces organismes vivent un sous-financement important aux conséquences majeures : une grande pression pour répondre à des situations plus complexes, une difficulté à développer de nouveaux services pour répondre aux besoins émergents, des difficultés dans dotation et de rétention du personnel, etc.

**Il est demandé au gouvernement du Québec de :**

- 5.1 Maintenir les investissements annoncés par le gouvernement pour le rehaussement du financement des organismes communautaires.**
- 5.2 Prendre en compte les besoins des organismes en itinérance lors de l'allocation des budgets de développement alloués au PSOC.
- 5.3 Soutenir les organismes intervenant en itinérance, mais non financés par le PSOC.
- 5.4 Soutenir financièrement les services répondant aux besoins physiologiques de base (se nourrir, se vêtir, se loger), les reconnaître comme pré requis et comme levier important à toutes démarches de réinsertion sociale.

## **6- Formation et sensibilisation**

Les différentes réalités de l'itinérance sont encore largement méconnues et sous-estimées du grand public, les préjugés sont encore nombreux. Les besoins en formation des différents intervenantEs travaillant avec cette population sont importants.

### **Il est demandé au gouvernement du Québec de :**

- 6.1 Orchestrer une campagne de sensibilisation sur les réalités de l'itinérance pour l'ensemble de la population et promouvoir (notamment auprès des villes) des actions plus ciblées de sensibilisation visant la déconstruction des préjugés.
- 6.2 Veiller à la formation des différentEs professionnellEs de même que des étudiantEs des disciplines désignées sur les réalités de l'itinérance et les modes d'intervention à privilégier, tant au moment de la formation académique, de l'entrée en poste que sur une base continue, notamment :
  - Les policiers/ères des différents corps de police, ainsi que les autres agents en situation d'autorité (des sociétés de transports, en milieu carcéral, etc.) ;
  - Le personnel de la santé et des services sociaux du réseau public de même qu'ambulancier ;
  - Le personnel des Centres locaux d'emploi et (aussi sur les programmes de réinsertion pouvant être offerts).

## **7- Le portrait de l'itinérance**

Une démarche est en cours par le gouvernement du Québec visant à se doter d'un portrait de l'itinérance au Québec, à partir de différents indicateurs de la fréquentation de différentes ressources (refuges, hébergement court/moyen terme,) cela dans l'ensemble des régions du Québec. Une autre démarche est en développement visant à réaliser un dénombrement de l'itinérance, cela uniquement Montréal.

La démarche du portrait, sans arriver à chiffrer l'impossible situation de toutes les réalités de l'itinérance établira un portrait plus large de l'itinérance que celui que produirait un dénombrement.

Ainsi à titre d'exemple, le Refuge des jeunes de Montréal accueille 30-35 hommes par soir, mais au total 600-650 hommes différents par an. Le dénombrement prendrait le premier chiffre, le portrait le second... et se rapprocherait ainsi davantage de la réalité. Un exemple qui vaut pour différentes autres populations, à Montréal comme ailleurs au Québec.

### **Il est demandé au gouvernement du Québec de :**

7.1 Poursuivre les travaux sur le portrait de l'itinérance

## **8- Le suivi de la Politique et du Plan d'action**

Le suivi du déploiement de la Politique nationale de lutte à l'itinérance du Plan d'action interministériel en itinérance demandera un leadership fort de la part de la ministre responsable de la Politique. Il faudra s'assurer de la mise en action soutenue des différents ministères et obtenir les investissements nécessaires.

Les travaux pilotés par l'ex ministre responsable, Véronique Hivon, et menés par le sous ministre et la *Direction des dépendances et de l'itinérance* du MSSS, l'ont avec efficacité et leadership depuis 18 mois. Ce cadre a donc fait ses preuves et est tout désigné pour voir à l'adoption la mise en œuvre du plan d'action, sous l'autorité de la nouvelle ministre responsable, Lucie Charlebois.

Comme le recommandait le rapport de la Commission parlementaire sur l'itinérance et comme le prévoit la Politique adoptée, il est essentiel que soit rapidement mis en place un comité externe afin de jouer un rôle de conseiller et de vigie auprès du gouvernement dans le suivi du déploiement de la Politique et du Plan d'action.

De même, le suivi du dossier par les parlementaires est un autre moyen essentiel de s'assurer de l'avancement de la lutte contre l'itinérance. La Commission de la santé et des services sociaux l'avait fait, en tenant une audience en novembre 2011, recevant la ministre responsable, le RAPSIM et le RSIQ pour faire le bilan d'étape du Plan d'action interministériel 2010-2013.

**Il est demandé au gouvernement du Québec de :**

- 8.1 Mandater la ministre responsable de la Politique en itinérance de s'assurer d'obtenir l'implication active et les investissements nécessaires de tous les ministères concernés.**
- 8.2 Mettre en place un comité consultatif externe de suivi de la Politique nationale en itinérance.**
- 8.3 Faire le suivi à l'Assemblée nationale en soumettant aux parlementaires le bilan du Plan d'action.**

## 9. L'aide fédérale dans la lutte contre l'itinérance

La contribution du gouvernement fédéral est essentielle pour les actions prévues qui découleront de Politique nationale de lutte à l'itinérance, particulièrement sur deux grands enjeux.

### La SPLI

Dans le cadre de son programme d'aide, qui se nomme aujourd'hui la *Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance* (SPLI) le gouvernement fédéral a depuis 2001 investi une somme de près de 8 millions \$ par an à Montréal. Il a ainsi soutenu les différentes actions jugées pertinentes dans le cadre d'une *Entente Canada-Québec sur la SPLI*, avec des priorités régionales établies par le milieu dans le cadre d'un *Plan communautaire SPLI de Montréal*.

Ce programme a ainsi apporté une contribution importante à l'amélioration des refuges et autres ressources d'hébergement pour sans-abri, aux centres de jour et autres organismes d'aide en toxicomanie, santé mentale et réinsertion. Il a contribué en complétant le financement du programme québécois *AccèsLogis* à la réalisation de plus de 1200 logements sociaux réalisés par des dizaines d'organismes.

Ce programme apporte aussi un soutien aux différentes interventions qui sont menées par les ressources pour prévenir et réduire l'itinérance dont l'accueil, l'accompagnement, le soutien communautaire en logement social, le suivi et travail de rue

Dans son budget 2013-2014, le gouvernement fédéral a annoncé la reconduction de la SPLI pour 2014-2019, mais en annonçant son intention d'orienter cette aide vers le *Housing first*. Cette orientation vise à ne répondre qu'à une partie des besoins en itinérance, soit ceux de personnes en situation d'itinérance chronique en passant par un modèle d'aide en logement privé, a rencontré une opposition très large au Québec, faisant l'objet de résolutions unanimes de l'Assemblée nationale et du conseil municipal de Montréal. (voir annexe 2 et 3)

Pour 2014-2015, les gouvernements ont convenu d'une année de transition qui à Montréal maintient le soutien à l'intervention menée dans plus de 60 organismes par plus de 100 personnes. Cette intervention vient en aide à 25 000 personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être à Montréal.

Cette année de transition n'a cependant prévu aucune affectation de fonds pour les projets en immobilisation privant pour le moment de nombreux organismes

d'un soutien financier qui leur manque pour leurs projets en voie de réalisation mais au prise avec un manque de financement

### **Le logement social**

Les différents gouvernements du Québec ont fait des efforts importants depuis 1994 pour faire face au retrait du gouvernement fédéral du soutien au développement du logement social. Comme cet avis le demande cet effort doit être maintenu et accru pour agir en amont et en aval de l'itinérance. Pour ce faire, il est crucial que le gouvernement fédéral rétablisse son soutien afin de contribuer à cette action essentielle dans la lutte à l'itinérance.

**Il est demandé au gouvernement du Québec de :**

**9.1 Conclure rapidement une Entente Canada-Québec sur la SPLI, qui maintienne le caractère généraliste et communautaire de ce programme et rende disponible rapidement les fonds prévus.**

**9.3 Demander activement au gouvernement fédéral de rétablir un financement récurrent et important pour la construction de logements sociaux.**

**Pour toutes questions et informations supplémentaires sur cet avis :**

RAPSIM,  
105 Ontario Est, local 204  
Montréal, H2X 1G9

Tél 514 879-1949  
[rapsim@qc.aira.com](mailto:rapsim@qc.aira.com)  
[www.rapsim.org](http://www.rapsim.org)



## **Résolution sur la SPLI**

Assemblée Nationale

30 avril 2013

Proposée par la ministre Véronique Hivon, appuyée par les députées Stéphanie Vallée, Sylvie Roy et Françoise David

**Que l'Assemblée nationale dénonce l'intention manifestée par le gouvernement fédéral, dans le cadre du dernier budget, de modifier unilatéralement la Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance afin de soutenir la seule approche « logement d'abord », ce qui aurait comme conséquence grave de priver de financement de nombreux et importants projets de lutte à l'itinérance qui répondent à des besoins et réalités variés;**

**Qu'elle exige du gouvernement fédéral qu'il reconduise la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance sous le modèle actuel, soit en respectant des orientations québécoises en matière de lutte à l'itinérance »**

Adoptée à l'unanimité par vote nominal

104 pour, 0 contre, 0 abstention

## Annexe 2



### Déclaration

Séance du conseil municipal du 22 avril 2013

#### **Déclaration sur les modifications des orientations des programmes fédéraux en matière de logement et d'itinérance**

**Attendu que** la *Stratégie de partenariat de lutte contre l'itinérance* (SPLI) du gouvernement du Canada, et les programmes qui l'ont précédée depuis 1999, finance des initiatives destinées à prévenir et à réduire l'itinérance;

**Attendu que** cette aide fédérale a jusqu'à présent permis de soutenir une diversité d'initiatives à Montréal, dont :

- ∞ l'amélioration de la capacité d'accueil et des conditions de vie dans les refuges et les maisons d'hébergement, ainsi que de nombreuses améliorations aux centres de jour et autres installations venant en aide aux sans-abri;
- ∞ des compléments ponctuels au montage financier d'une quarantaine de projets de logements sociaux, totalisant plus de 900 logements et chambres pour les personnes en situation d'itinérance;
- ∞ le soutien aux interventions menées par les partenaires montréalais pour prévenir et réduire l'itinérance, notamment en matière d'accompagnement des personnes, de suivi, de travail de rue, ainsi qu'au chapitre du soutien communautaire pour les aider à retrouver une vie autonome et stable en logement;
- ∞ le soutien au regroupement de partenaires œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance;

**Attendu que** pour la période 2012-2014, les fonds SPLI accordés à Montréal ont été de 19 M \$ alors que les demandes atteignaient 55 M \$, et qu'actuellement 71 projets mis en place par une cinquantaine d'organismes dépendent des fonds SPLI pour la poursuite de leur travail auprès des personnes itinérantes;

**Attendu que** le gouvernement du Canada, ainsi que le gouvernement du Québec qui est associé à la gestion de la SPLI, ont jusqu'à présent reconnu la complexité du phénomène de l'itinérance et la diversité de ses manifestations, et respecté par conséquent le principe voulant que les fonds doivent être alloués en fonction des priorités et des situations particulières de chaque ville ou collectivité;

**Attendu qu'**à Montréal le plan d'action et les priorités de la SPLI ont été établis par un travail soutenu et concerté de la Ville de Montréal, de l'Agence de santé et services sociaux de Montréal et des réseaux de partenaires communautaires œuvrant directement auprès des personnes itinérantes;

**Attendu que** lors de l'annonce de son budget 2013-2014 le gouvernement du Canada a annoncé qu'il réduisait de 12 % les fonds accordés à la SPLI (de 135 M \$ à 119 M \$ par an pour tout le territoire canadien);

**Attendu que** le gouvernement a également annoncé qu'il imposerait une orientation unique, calquée sur un modèle de « *Housing First* », qui impliquera l'abandon du caractère polyvalent et généraliste de la SPLI;

**Attendu que** cette spécialisation de la SPLI ne permettra pas de répondre adéquatement aux multiples enjeux posés par une population itinérante de plus en plus diversifiée, composée d'hommes et femmes de tout âge dont des aînés en perte d'autonomie et des jeunes désaffiliés socialement, un nombre croissant de gens issus des communautés autochtones et inuites, ainsi que des personnes aux prises avec un cumul de problèmes de santé mentale et physique, de toxicomanies ou d'autres dépendances; et que cette diversité des situations d'itinérance commande des approches multiples;

**Attendu que** l'itinérance est une réalité préoccupante à Montréal, alors que les refuges ont offert, au cours de l'hiver qui s'achève, plus de 69 000 nuitées aux hommes et femmes sans abri.

Il est proposé par Benoit Dorais appuyé par Émilie Thuillier

Que le conseil municipal demande aux gouvernements du Canada et du Québec

- 1. De maintenir le caractère généraliste de la *Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance* et son ouverture aux projets tant immobiliers que d'intervention;**
- 2. de maintenir le droit des collectivités de définir leurs priorités, notamment en continuant de reconnaître les Plans communautaires issus des acteurs locaux (Ville, Agence de santé et réseaux communautaires) qui permettent d'identifier les priorités et les projets qui y répondent;**
- 3. de procéder rapidement à la conclusion d'une Entente Canada-Québec permettant le déploiement des fonds de la SPLI pour assurer le maintien des services et la poursuite du développement de projets immobiliers.**

## Annexe 3- Liste des 102 organismes membres du RAPSIM<sup>2</sup>

Abri de l'espoir	GEIPSI (Groupe d'entraide à l'intention des personnes séropositives et itinérantes)
Accueil Bonneau	Groupe communautaire L'Itinéraire
Action-Autonomie	Groupe Information Travail (GIT)
Action-Réinsertion / Sac à dos	Groupe Paradoxe
Anonyme – Unité d'intervention mobile	Habitations L'escalier de Montréal
Armée du Salut – Centre Booth *	Habitations Oasis de Pointe St-Charles
Arrêt-Source	Habitations populaires de Parc-Extension
Association Bénévole Amitié	Information alimentaire populaire Centre-Sud
ADDS (Association pour la défense des Droits sociaux du Montréal Métropolitain)	Infologis de l'Est de l'île de Montréal
Association d'entraide Le Chaînon	Logis Rose-Virginie
Association logement Amitié	Logis Phare
Atelier Habitation Montréal	Ma Chambre
Auberge communautaire du Sud-ouest	Maison Benoît Labre
Auberge du cœur - Le Tournant	Maison des amis du Plateau Mt-Royal
Auberge Madeleine	Maison Grise de Montréal
Avenue hébergement communautaire	Maison Lucien-L'Allier
À deux mains / Head and hands	Maison Marguerite de Montréal
Bâtir son quartier	Maison du Père
Bonsecours	Maison du Pharillon
Bureau consultation jeunesse (BCJ)	Maison de réhabilitation l'Exode
CACTUS Montréal	Maison St-Jacques
CAP St-Barnabé	Maison Tangente
C.A.S.A . Bernard-Hubert *	Maisons de l'Ancre
Centre associatif polyvalent d'aide Hépatite C (CAPAHC)	Médecins du Monde – Projet Montréal
Carrefour communautaire de Rosemont – l'Entre-Gens	Méta d'Âme
Carrefour familial Hochelaga	Mission Bon Accueil
Centre d'écoute et d'intervention Face à face	Mission Communautaire de Montréal
CRAN (Centre de recherche et d'aide pour narcomanes)	Multicaf
Centre d'amitié Autochtones	Œuvres St-Jacques
Centre de jour St-James	P.A.S. de la rue
Centre de soir Denise-Massé	Passages
Centre NAHA	PIAMP (Projet d'intervention auprès des mineur-e-s prostitué-e-s)
Chambreclerc	Plein Milieu
Chez Doris	Projets Autochtones du Québec
Christ Church Cathedral *	Projet Genèse
CSSS Jeanne-Mance *	Projet Refuge
Comité BAILS Hochelaga Maisonneuve	RAP Jeunesse
Comité logement Ville-Marie	Refuge des Jeunes de Montréal
Comité social Centre-sud	Réseau Habitation Femmes (RHF)
Dans la rue	Ressources Jeunesse de Saint-Laurent
Dauphinelle	RÉZO – Santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels
Dianova Canada	Rue des Femmes de Montréal
Diogène	Saint Michael's Mission
Dîners Saint-Louis	Sidalys
Dopamine	Société St-Vincent-de-Paul
En Marge 12-17	Spectre de rue
Entraide-Logement Hochelaga-Maisonneuve	Stella
Fondation d'Aide Directe – Sida Montréal	Travail de rue Action communautaire (TRAC)
Foyer des jeunes travailleurs/euses de Montréal	Villa Exprès pour toi
Groupe CDH	YMCA du Québec – Aide à l'itinérance (Premier Arrêt et Dialogue)
	Y des femmes de Montréal

<sup>2</sup> En date du 17 avril 2014 ; \* groupes associés.